

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 3 novembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Halles et marchés - Fixation des droits de place - Année 2009

Mlle Koenders, au nom des commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal est invité, chaque année, à fixer le montant des droits de place à percevoir dans les halles et marchés.

Il s'agit :

- des droits perçus pour l'occupation :

- * des stands installés sous les halles,
- * des emplacements du pourtour extérieur des halles, affectés aux vendeurs de fruits et de légumes,
- * des emplacements situés sur le « marché forain », le long des rues avoisinantes,
- * des emplacements attribués sur les marchés extérieurs,
- * des emplacements situés sur le carreau du marché de gros ;

- des droits d'installation exigibles lors d'un changement d'occupant de stand situé sous les halles.

Les tarifs proposés pour 2009 sont présentés en annexe.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir fixer les droits de place à percevoir dans les halles et marchés, en 2009, dans les conditions prévues.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 12/11/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 NOV. 2008



MAIRIE DE DIJON
DROITS DE PLACE SUR LES HALLES ET MARCHES
Propositions
Année 2009

					augmentation de 3%	proposition de tarifs	
	Tarifs 2006 en euros	Tarifs 2007 en euros	Tarifs 2008 en euros	% d'évolution 2008/2007	Tarifs 2009 3,00%	Tarifs 2009 en euros	pourcentage réel d'augmentati on Pour 2009
HALLES CENTRALES							
Intérieur des halles - le m2 - par trimestre	23,10	23,60	24,10	2,12%	24,82300	24,85	3,11%
Droits d'installation - le m2 (1)	275,00	280,00	285,00	1,79%	293,55000	293,00	2,81%
Pourtour immédiat des halles (fruits et légumes) le m2 - par trimestre	23,00	23,50	24,00	2,13%	24,72000	24,72	3,00%
Marché forain et marchés occasionnels (halles centrales) le mètre linéaire - par marché	1,17	1,19	1,21	1,68%	1,24630	1,24	2,48%
MARCHES EXTERIEURS							
le mètre linéaire - par marché	1,17	1,19	1,21	1,68%	1,24630	1,24	2,48%
MARCHE DE GROS (carreau)							
abonnement annuel - le m2	58,50	60,00	61,50	2,50%	63,34500	63,40	3,09%
redevance journalière - le m2	1,09	1,12	1,15	2,68%	1,18450	1,19	3,48%

(1) exigibles lors d'un changement d'occupant de stand sous les halles centrales

annexe à la délibération